

Conseil du véhicule Bicyclette avec moteur auxiliaire	Marque de fabrique Gino BARTALI	Type Touriste	Modèle année 1958	Borderou-type N° 2 566
Caractéristiques Bicyclette av. moteur auxiliaire genre "Moped" avec fourche télescopique et suspens. télescopique à l'arrière		Carburant essence/huile	Nombre de cylindres 1	
Constructeur du châssis MOTOTECHNICA - FIRENZE (I)				
N° du châssis frappé à gauche, sur partie supérieure tube de selle				
N° du moteur frappé à droite, sur partie supérieure carter moteur				
Type du moteur 48				
Position du mot centro bas	Frein-moteur	--		
Cylindrée 48 cm³	Frein de remorque	--		Dimensions ext. en mm
Temps 2	Transmission	mécanique	Troulli/Casset	Longueur 1'750
Refroidissement air	Nombre vit. avant	3	Crochet de rem.	Largeur 660
Entraînement s/roue AR	Vitesse en 1 ^{re}	-	Vole avant	Hauteur 970
Nombre d'axes 2	Vitesse en prise dir.	*)	Vole arrière	Empattement 1'110
Nombre de places 2	Bloquage différentiel	--	Diam. de braq.	Porte à faux arr. --
CONCEPTEUR (mécanique, à exp. int., tamb. central, à câble, sur roue arrière Frein à main mécanique, à exp. int., tamb. central, à câble, sur roue avant				**) } **) }
Poids avant	arr.	total	Pneumatiques avant	Dimensions int. en mm
A vide 22	25	47	Dimension 1 3/4x20 (24x1 3/4)	Longueur --
Charge utile 22	53	75	Charge pneu 80	Largeur --
Total 44	78	122	--	Hautour --
Garantie de fabr. --	--	--	--	Hautour ridelettes --
Poids max. garantie pr. train routier --			Nombre de portes --	Porte à faux arr. --
Direction: guidon de tourisme			Marque du moteur BARTALI	C. V. frein 1,5 CUNA
Altégo 38			Course 42	C. V. Impôts 0,242
Ferme de la carrosserie bicyclette avec moteur auxiliaire				
Nombre de places: total 1 (avant - milieu 1 arr. -)				Places debout --
Siège arrière --			Sidé-car --	

Phares: marques	<u>1/ C E V</u>	Indicateurs de direction	—
Feux de croisement	<u>1/ Bilux</u>	Escuissé-glace	—
Feux de position	—	Avertisseur	<u>1/ électrique + 1 timbre bicyclette</u>
Phare brouillard	—	Rétroviseur	—
Feux arrière	<u>1/ électrique</u>	Indicateur de vitesse	cadrان km/h encastré ds. phare
Réflecteurs	<u>1/ combiné avec feu AR</u>	Figurine de réflecteur	aucune
Feu stop	—		
Eclairage No de conducteur	—		
Phare marche arrière	—		
Équipement électrique	6 Volts		
Nombre de bruit	<u>82 dB au régime maximum ***)</u>		

Observations et exceptions

- *) Vitesse en prise: ne doit pas dépasser la vitesse maximale prescrite de 40 km/h (ACF du 28.12.1950, art. 1, al. c).
- **) Freins: l'importateur modifie le dispositif de freinage en séparant les 2 freins par le montage d'un second levier de frein à main (dans le dispositif original, 1 seul levier commande les 2 freins).
- ***) Bruit: trop fort. - Ne doit pas dépasser 80 dB. Dès le 1.10.1958 ne doit pas dépasser 75 dB (LC. DFJP des 24.12.1957 et 24.6.58).

Orifice de l'échappement: ne doit être dirigé ni vers la droite, ni vers le sol.

C A R T E D E B L O C A G E

Vu les remarques ci-dessus, ce type de véhicule ne peut pas être mis en circulation.

Après modifications ce type de véhicule doit être à nouveau présenté à la Commission d'expertise-type, pour contrôle.

Lieu et date de l'expertise-type Morat, les 2.5.1958 et 31.7.1958

La Commission d'expertise-type